



Session botanique précoce 2024 dans les Bouches-du-Rhône

Du samedi 9 au lundi 11 mars 2024

Niveau physique



Facile, 1h à 3-4h de marche,
sur sentier et rochers littoraux.
Pas de difficulté technique. Faible
dénivelé.

Niveau botanique



Tout niveau : les espèces très communes
ne seront pas forcément revues en détail
mais tout le monde peut y participer.

Cette session est consacrée à la flore précoce du littoral des Bouches-du-Rhône. Elle dure 2 ou 3 jours selon vos disponibilités. Nous commencerons par un arrêt dans la garrigue d'Ensues la Redonne (*Orchis olbiensis*, *Ophrys forestieri*...). Nous pique-niquerons au phare du Cap Couronne et chercherons ses spécialités (*Allium chamaemoly*, *Gagea apulica*...). Nous passerons l'après-midi dans la plaine de Bonnieu près du littoral (*Erodium acaule*, *Limonium pseudominutum*...)

Dimanche, avec Henri Michaud, nous découvrirons les spécialités des îles du Frioul (*Fumaria mumbyi*, *Fumaria flabellata*, *Hyoseris scabra*...)

Lundi matin, nous parcourons la butte du Mont Rose (*Asplenium sagittatum*, *Thymelea tartonraira*, *Astragalus tragacantha*, *Plantago subulata*...). Ensuite, nous irons au col de la Gardiole vers le cirque des Pételins (*Micromeria graeca*, *Lens lamottei*, *Arceuthobium gambyi*, *Orobanche staezelinae*...).

Date : Du samedi 9 mars à 10h au dimanche 10 mars à 18 h **OU** au lundi 11 mars à 17 h.

Encadrants : Henri Michaud (dimanche) et Serge Risser

Coût du week-end : 95 € pour 2 jours (1 nuit) ou 175 € pour 3 jours (2 nuits). Le prix ne comprend pas le trajet aller-retour et les déplacements lors du stage.

Hébergement :

- Auberge la Folie (13) - 1 nuit en chambre double ou quadruple le samedi. Pique-niques tirés du sac
- Hôtel Ibis Marseille Bonneveine - 1 nuit en chambre double le dimanche

L'inscription est obligatoire avant le 15 décembre.

Elle sera accompagnée d'un chèque d'arrhes de 50 € quelle que soit la durée choisie (2 ou 3 jours).

BULLETIN D'INSCRIPTION
SESSION BOTANIQUE PRÉCOCE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

SAMEDI 9 MARS AU LUNDI 11 MARS

A renvoyer à Gentiana - MNEI, 5, place Bir-Hakeim, 38000 GRENOBLE.

Je soussigné-e,

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse électronique :@.....

m'inscris au week-end de botanique :

- du samedi 9 mars au dimanche 10 mars (95€)
- du samedi 9 mars au lundi 11 mars (175€)

Je joins un chèque d'arrhes de **50 euros** à l'ordre de Gentiana.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à : Le :

Signature :

Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

Art. 1 - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.

En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.

Art. 2 - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbarium en particulier pour les espèces rares.

Art. 3 - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.

Art. 4 - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).

Art. 5 - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.

Art. 6 - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration **du 6 mars 2000**